

Université catholique
de Louvain
Académie universitaire 'Louvain'

UCL

Administration de la recherche



Séminaire

***« La valorisation des résultats
de la recherche à l'UCL »***

Décembre 2006

Auditoire Maisin - BXL

Décembre 2006

L'Administration de la recherche



Objectifs :

- ⇒ **promotion** de la recherche fondamentale et appliquée (support à la recherche et financement de la recherche)
- ⇒ contribution à la **valorisation** des résultats de la recherche et au transfert de technologie (en collaboration avec SOPARTEC) et contribution au **développement régional**.





Financement de la recherche à l'UCL :



Crédits de recherche extérieurs : 94 M €

Sciences et technologies 53%

Recherche médicale 26%

Sciences humaines 21%

Communauté Française 40%

Région Wallonne 21%

Région de Bruxelles-Capitale 1%

Privé 16%

Fédéral 12%

Europe 10%

60%

données 2005

L'Administration de la recherche :

**Financements fondamentaux et
Internationaux. Support à la recherche**

Financements régionaux et fédéraux

**Contrats de recherche. Support juridique.
Protection de la P.I. Valorisation.**

Support au développement régional

Financement à la recherche

**Financements Recherche
Fondamentale
(FNRS - FSR -ARC)**

C. Rouyer

Financements européens

C. Rouyer

**Financements régionaux
et fédéraux : *N. Burteau***

Financements privés

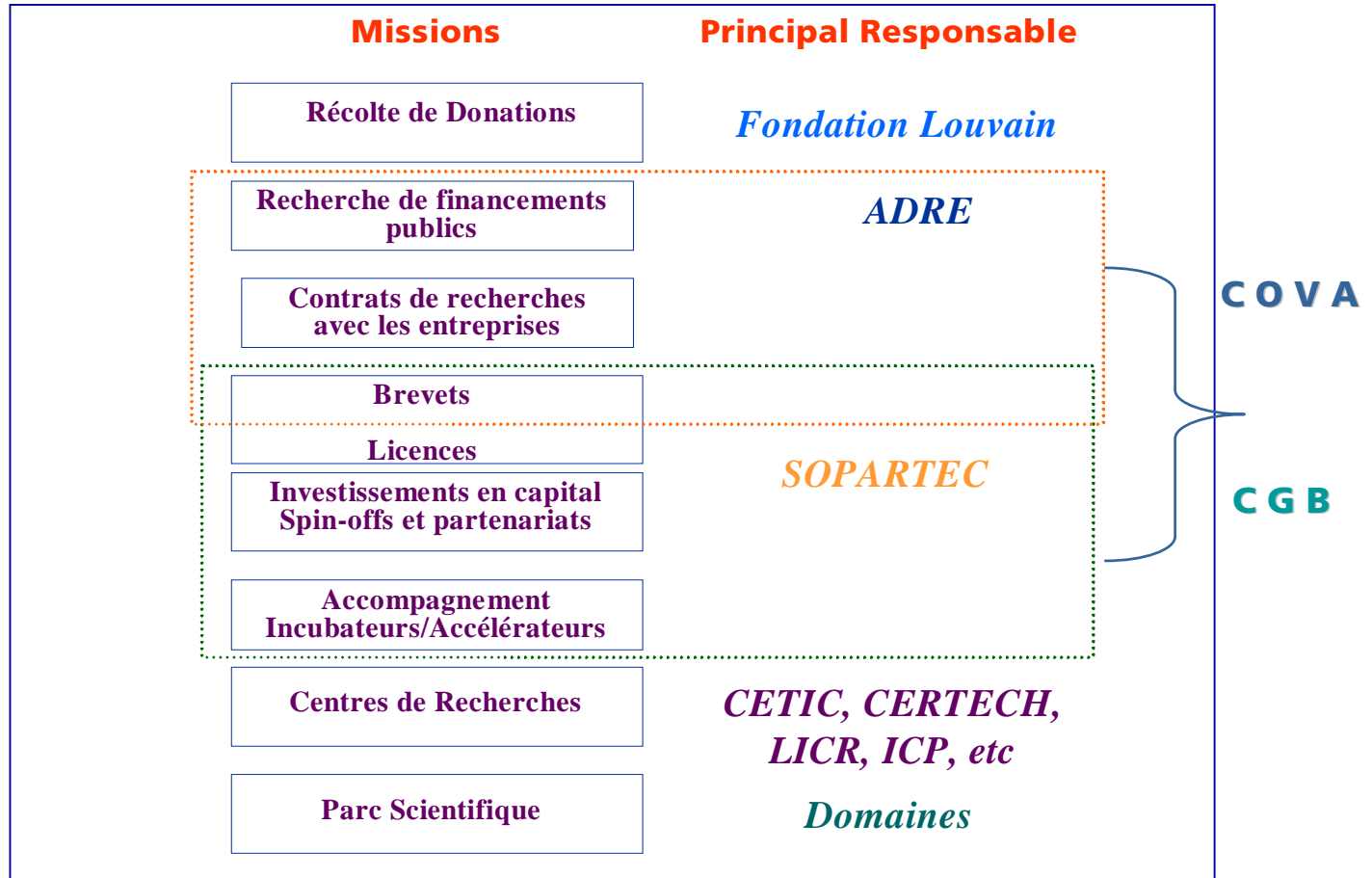
D. Mercier



Support fourni par l'Administration de la recherche

- ▣ Diffusion des appels à projets (récurrents et spécifiques)
- ▣ Aide à la rédaction des propositions
(**combinaison** par rapport aux sources de financement)
- ▣ Aide pour remplir les formulaires
- ▣ Collaboration avec la cellule contrats :
 - partenariat privé
 - consortium agreement (U.E.)
 - élaboration du schéma de valorisation économique (R.W.)
- ▣ Suivi auprès des différentes sources de financement

Prise en compte des différents acteurs



L'Administration de la recherche



**Financement et
support à la recherche**



Contrats et valorisation



**Support au développement
régional**



Assistance juridique fournie par ADRE

- ⇒ Aide à la rédaction et la négociation des contrats de recherche (*bibliothèque de contrats types*)
- ⇒ Examen des contrats avant leur signature par le Recteur
- ⇒ Conseils juridiques en matière du droit des contrats, droit d'auteur, droit à l'image, litiges, contentieux ...
- ⇒ Conseils financiers (budgets de recherche ...)
- ⇒ Conseils en matière de procédures administratives internes (engagement de personnel, ...)
- ⇒ Suivi des contrats sur le plan juridique



Relations avec les Entreprises

- ⇒ Contrats de recherche, conventions de mécénat ...
- ⇒ Analyses
- ⇒ Utilisation des équipements et de l'infrastructure universitaire
- ⇒ Expertises
- ⇒ Avis et consultance
- ⇒ Détachement des chercheurs
- ⇒ Formation continue



Éléments importants d'une convention de recherche avec l'industrie

- ⇒ L'objet de la convention
- ⇒ La propriété des résultats
- ⇒ Le budget et les modalités de paiement
- ⇒ La confidentialité
- ⇒ L'exclusivité
- ⇒ Les publications
- ⇒ L'obligation de moyens
- ⇒ L'exploitation des résultats (redevances)



Valorisation des résultats - en collaboration avec SOPARTEC

- ⇒ Aide à l'élaboration des schémas de valorisation (*en amont*)
- ⇒ Identification des résultats de recherches à valoriser
- ⇒ Appui à la rédaction des déclarations d'invention (*élaboration de la cartographie de la Propriété Intellectuelle*)
- ⇒ Examen de la brevetabilité des inventions
- ⇒ Appui à la promotion du portefeuille brevet
- ⇒ Aide à la prospection de partenaires industriels

Comité de Gestion des Brevets (CGB)



⇒ **Comité de décision en matière de brevets**

(mis sur pied en 2005)

⇒ **Composition :**

- Prorecteur à la recherche,
- Prorecteur aux Affaires médicales,
- Représentants de SOPARTEC et de l'Administration de la recherche,
- Experts SOPARTEC et ADRE (instruction des dossiers).

Comité de Gestion des Brevets (CGB)



⇒ Fonctionnement :

- réunions plénières (4 à 6 par an);
- procédure d'urgence (en cas de publication imminente);
- possibilité pour les inventeurs d'être entendus par le CGB.

⇒ Critères de décision utilisés par le CGB :

- brevetabilité;
- valorisation économique;
- intérêt stratégique;
- enjeux éthiques.